

0007386 – AFFICHES PARISIENNES

MONT CARETA**Société en nom collectif
en liquidation**

Au capital de 10.000 €
Siège social :
16, rue Christophe-Colomb
75008 PARIS
410 417 844 R.C.S. Paris

Par AGO du 31/12/12, les Associés, au vu du rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat, décidé, compte tenu de ce que le compte définitif de liquidation fait ressortir un solde nul, qu'aucun remboursement des parts sociales n'est effectué et aucune distribution réalisée.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Paris.

0007500 – AFFICHES PARISIENNES

OUDEINI SARL**SARL** au capital de 20.000 €

Siège social :
16, rue Linné – 75005 PARIS
500 341 045 R.C.S. Paris

L'AGO du 31/01/2013 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le Liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/01/2013. Radiation au RCS de Paris.

0007389 – AFFICHES PARISIENNES

PORTACAL**Société en nom collectif
en liquidation**

Au capital de 1.000 €
Siège social :
16, rue Christophe-Colomb
75008 PARIS
479 561 383 R.C.S. Paris

Par AGO du 31/12/12, les Associés, au vu du rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat, décidé, compte tenu de ce que le compte définitif de liquidation fait ressortir un solde de 0 €, qu'aucun remboursement des parts sociales n'est effectué et aucune distribution réalisée.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Paris.

0007547 – AFFICHES PARISIENNES

GH FRUITS**SARL** au capital de 7.624 €

Siège social :
159, rue de la Croix-Nivert
75015 PARIS
485 369 334 R.C.S. Paris

L'AGE du 26/11/2012 a décidé la dissolution de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/11/2012, nommé en qualité de Liquidateur M. MEKI Hassni, demeurant 159, rue de la Croix-Nivert, 75015 Paris, et fixé le siège de liquidation au siège social. L'AGO du 30/11/2012 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le Liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Radiation du RCS de Paris.

0007357 – AFFICHES PARISIENNES

ROMATA**Société en nom collectif en liquidation**

Au capital de 1.000 €
Siège social :
16, rue Christophe-Colomb – 75008 PARIS
450 906 888 R.C.S. Paris

Par décision du 31/12/12, les Associés, au vu du rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat, décidé, compte tenu de ce que le compte définitif de liquidation fait ressortir un solde de 0 €, qu'aucun remboursement des parts sociales n'est effectué et aucune distribution réalisée.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Paris.

0007371 – AFFICHES PARISIENNES

CEDES PRIV**Société en nom collectif en liquidation**

Au capital de 97.338 €
Siège social :
16, rue Christophe-Colomb – 75008 PARIS
420 515 645 R.C.S. Paris

Par AGO du 31/12/12, les Associés, au vu du rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat, décidé, compte tenu de ce que le compte définitif de liquidation fait ressortir un solde nul, qu'aucun remboursement des parts sociales n'est effectué et aucune distribution réalisée.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Paris.

0007516 – AFFICHES PARISIENNES

NAJMATEN**SARL à Associé unique**

Au capital de 5.000 €
Siège social :
72, rue Jean-Pierre-Timbaud
75011 PARIS
539 836 668 R.C.S. Paris

En date du 1/02/2013, l'Associé unique a décidé la dissolution de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 1/02/2013, nommé en qualité de Liquidateur, Mlle Sophie CLAUDET, demeurant 72, rue Jean-Pierre-Timbaud, 75011 Paris; et fixé le siège de liquidation au 72, rue Jean-Pierre-Timbaud, 75011 Paris. En date du 28/02/2013, l'Associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le Liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 28/02/2013. Radiation au RCS de Paris.

0007527 – AFFICHES PARISIENNES

STRATEO MANAGEMENT**SARL** au capital de 8.000 €

Siège social :
28, rue Rosenwald – 75015 PARIS
510 340 466 R.C.S. Paris

L'AGO du 28/02/2013 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le Liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 15/03/2013. Radiation au RCS de Paris.

0007581 – AFFICHES PARISIENNES

ETH PARTICIPATIONS**Société à responsabilité limitée
en liquidation**

Au capital de 40.000 euros
Siège social :
140, avenue des Champs-Élysées
75008 PARIS
528 622 541 R.C.S. Paris

Aux termes du procès-verbal du 31 mars 2013, l'Associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.

Dépôt des comptes au greffe du Tribunal de commerce de Paris.

911864842 – LE PUBLICATEUR LEGAL

SNC VAYRON NEGRE**S.N.C.** au capital de 600 €

Siège social :
30, rue Marbeuf - 75008 PARIS
488 823 535 RCS PARIS

Aux termes des décisions de l'AGE en date du 12/3/2013, il a été approuvé les comptes de liquidation et prononcé la clôture de liquidation à compter de ce jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Paris, auprès duquel sera demandée la radiation au RCS.

AVIS AUX ACTIONNAIRES

A11864893 – LE PUBLICATEUR LEGAL

**CARPINIENNE
DE PARTICIPATIONS****Société anonyme**

Au capital de 4.786.635 €
Siège social :
83, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 PARIS
768 801 243 R.C.S. Paris

Avis de convocation

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont convoqués : **vendredi 26 avril 2013 à 10 heures**, 20, avenue Franklin-Delano-Roosevelt, 2^e étage, 75008 Paris, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

A titre ordinaire :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- Affectation du résultat de la Société,
- Conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce et rapport spécial du Commissaire aux comptes sur lesdites conventions,
- Pouvoirs pour formalités.

A titre extraordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes,

– Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise,

– Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou à des titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription,

– Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'offres au public,

– Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier,

– Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de fixer le prix des émissions réalisées, sans droit préférentiel de souscription selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale, en vertu de l'article L. 225-136 du Code de commerce,

– Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription,

– Limitation globale des autorisations financières conférées au Conseil d'Administration,

– Autorisation d'émission par toute société qui détient plus de 50 % du capital de la Société CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS de valeurs mobilières de la Société émettrice donnant droit à l'attribution d'actions existantes de la Société,

– Pouvoirs pour formalités.

Les projets de résolutions qui seront soumis au vote de l'Assemblée Générale figurent dans l'avis préalable de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligations du 18 mars 2013, bulletin n° 33.

Modalités de participation à l'Assemblée Générale :

Tout Actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'Assemblée dans les conditions légales et réglementaires en vigueur. A défaut d'y assister personnellement, les Actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois modalités de participation suivantes :

– donner un pouvoir (procuration) à toute personne physique ou morale de son choix,

– adresser une procuration sans indication de Mandataire, auquel cas il sera émis un vote favorable aux résolutions agréées par le Conseil d'Administration,

– voter par correspondance.

Lors de l'émergence de la feuille de présence, les signataires devront justifier de leur identité.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés par l'un d'eux ou par un Mandataire unique.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier en Assemblée Générale Ordinaire et au nu-proprétaire en Assemblée Générale Extraordinaire. Toutefois, l'usufruitier et le nu-proprétaire peuvent décider par

accord entre eux des modalités d'exercice du droit de vote ; ils devront en informer la Société au moins cinq jours avant la date de tenue de l'Assemblée.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-107-1 et L. 228-1 du Code de commerce, le propriétaire d'actions de la Société n'ayant pas son domicile en France peut se faire représenter par l'intermédiaire régulièrement inscrit comme détenteur de ses actions.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, seuls seront admis à assister à l'Assemblée, les Actionnaires qui auront justifié de cette qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs de la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité, teneur de leur compte titres.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, laquelle doit être annexée au formulaire de vote par correspondance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'Actionnaire ou pour le compte de l'Actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'Actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Tout Actionnaire souhaitant voter par procuration ou par correspondance peut demander, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception devant parvenir à la Société, six jours au moins avant la date de l'Assemblée, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration prévu à l'article R. 225-76 du Code de commerce ou se le procurer à compter du 5 avril 2013 sur le site de la Société <http://www.carpiniennede-participations.fr>. Ce formulaire, dûment complété et signé, devra ensuite être renvoyé à la Société où il devra parvenir trois jours au moins avant l'Assemblée.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, la procuration donnée par un Actionnaire pour se faire représenter à l'Assemblée est signée par celui-ci, le cas échéant par un procédé de signature électronique, et indique ses nom, prénom et domicile.

La signature électronique peut résulter d'un procédé fiable d'identification de l'Actionnaire, garantissant son lien avec le formulaire auquel elle s'attache.

La notification à la Société de la désignation d'un Mandataire peut être adressée par voie électronique selon les modalités suivantes : l'Actionnaire nominatif doit envoyer en pièce jointe d'un e-mail, à l'adresse servicejuridique@euris.fr une copie numérisée du formulaire de vote par procuration signé en précisant ses nom, prénom et adresse ainsi que les nom, prénom et adresse du Mandataire désigné.

Pour les Actionnaires au porteur, le formulaire doit être accompagné d'une attestation de participation établie par l'intermédiaire dépositaire des titres.

L'Actionnaire peut révoquer son mandat, étant précisé que la révocation devra être faite par écrit dans les mêmes formes que la nomination et communiquée à la Société.

Le mandat ou le vote par correspondance donné pour l'Assemblée vaut pour les éventuelles Assemblées successives

qui seraient convoquées avec le même ordre du jour.

En outre, tout Actionnaire ayant déjà voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission, n'aura plus la possibilité de choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

Il n'est pas prévu de vote ou de modalités de participation par visioconférence ou par des moyens de télécommunication pour cette Assemblée et, de ce fait, aucun site visé à l'article R. 225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

Droit de communication des Actionnaires :

En application de l'article R. 225-73-1 du Code de commerce, l'ensemble des informations et documents relatifs à l'Assemblée Générale et visés dans cet article pourront être consultés à compter du vendredi 5 avril 2013 sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : <http://www.carpiniennede-participations.fr>, rubrique Assemblée Générale.

L'ensemble des documents visés aux articles R. 225-89 et suivants du Code de commerce seront tenus à la disposition des Actionnaires au siège social de la Société à compter de la publication de l'avis de convocation quinze jours au moins avant l'Assemblée Générale.

Questions écrites :

Tout Actionnaire a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles il sera répondu au cours de l'Assemblée.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social : CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS, Service Juridique, 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris, ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : servicejuridique@euris.fr. Elles sont accompagnées d'une attestation d'inscription en compte soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier. Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale.

Conformément à la législation en vigueur, une réponse commune pourra être apportée à ces questions dès lors qu'elles présenteront le même contenu. La réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur le site internet de la Société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Actes de ventes

OPPOSITIONS

0007318 – AFFICHES PARISIENNES

Cession de fonds de commerce

Acte : SSP en date du 29/03/2013, enregistré le 2/04/2013 au SIE de Grandes-Carrières, bord. 2013/151, case 10.

Vendeur : SOCIETE CANONNE ET FILS, SNC au capital de 3.048,98 €, dont le siège social est 6, place du Tertre, 75018 Paris, 582 011 797 RCS Paris.

Acquéreur : CATH FINANCE, SARL au capital de 1.600.000 €, dont le siège social est 15, place du Tertre, 75018 Paris, 791 676 265 RCS Paris.

Activité cédée : VINS, LIQUEURS ET RESTAURANT, exploité 6, place du Tertre, 75018 Paris.

Prix : 3.500.000 €.

Prise de possession : 1/04/2013.

Oppositions : séquestre juridique de l'Ordre des Avocats de Paris, 11, place Dauphine, 75053 Paris Cedex 01, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, pour la validité et la correspondance.

0007366 – AFFICHES PARISIENNES

Par acte SSP en date du 5/03/2013, enregistré au Service des Impôts des Entreprises de Paris, le 29/03/2013, bordereau n° 2013/180, case N° 7,

L'indivision Ammar IDDIR, domiciliée 23, rue Juge, 75015 Paris, RCS Paris 332 194 604,

a cédé à :

SARL PHILORESTO, au capital de 7.500 €, siège social 32, avenue de Friedland, 75008 Paris, RCS Paris 754 072 213,

UN FONDS DE COMMERCE DE RESTAURATION TRADITIONNELLE COMPRENANT : CLIENTELE, enseigne : ILE DE BEAUTE, DROIT AU BAIL, MATERIELS, AGENCEMENTS, sis 23, rue Juge, 75015 Paris.

Moyennant le prix de 40.000 €.

La date d'entrée en jouissance est fixée au 5/03/2013.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse suivante : 32, avenue de Friedland, 75008 Paris, à l'attention de M. Bernard GILLET.

Pour inscription au RCS Paris.

Pour avis, LE GERANT.

0007407 – AFFICHES PARISIENNES

Par acte SSP en date du 13/03/2013, enregistré au Service des Impôts des Entreprises de Paris (17^e) – Batignolles, le 14/03/2013, bordereau n° 2013/277, case n° 22,

SRM ETOILE, SARL au capital de 10.000 euros, ayant son siège social 74, boulevard des Batignolles, 75017 Paris, 493 637 987 RCS de Paris,

a cédé à :

GLADINES BATIGNOLLES, SARL au capital de 1.000 euros, ayant son siège social 74, boulevard des Batignolles, 75017 Paris, 791 768 377 RCS de Paris,

UN FONDS DE COMMERCE DE RESTAURATION, comprenant l'enseigne : CASA MIA, LA CLIENTELE ET L'ACHA-LANDAGE Y ATTACHE, LES DROITS AUX BAUX DES LOCAUX OU LE FONDS EST EXPLOITE, LE MATERIEL ET LE MOBILIER SERVANT A L'EXPLOITATION DU FONDS, LA LIGNE TELEPHONIQUE, LA LICENCE DE QUATRIEME CATEGORIE, sis 74, boulevard des Batignolles, 75017 Paris.

Moyennant le prix de 280.000 euros.

La date d'entrée en jouissance est fixée au 13/03/2013.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse suivante : Cabinet de M^e Maud-Elodie EGLOFF, 74, rue Jean-Jacques-Rousseau, 75001 Paris.

0007391 – AFFICHES PARISIENNES

Par acte SSP en date du 20/03/2013, enregistré au Service des Impôts des Entreprises de Paris (6^e) – Odéon, pôle enregistrement, le 3/04/2013, bordereau n° 2013/428, case n° 24,

ALIZES EXPLOITATION, SAS au capital de 400.400 euros, ayant son siège social 15, rue de Turbigo, 75002 Paris, 438 773 384 RCS Paris,

a cédé à :

TAN, SARL au capital de 10.000 euros, ayant son siège social 25, rue de Pologne, 78100 Saint-Germain-en-Laye, 493 147 250 RCS Versailles,

UN FONDS DE COMMERCE DE CENTRE DE BRONZAGE ET VENTE DE PRODUITS ESTHETIQUES, COMPRENANT TOUS LES ELEMENTS DUDIT FONDS, sis 25, rue du Dragon, 75006 Paris.

Moyennant le prix de 120.000 euros.

La date d'entrée en jouissance est fixée au 1/04/2013.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse suivante : 25, rue du Dragon, 75006 Paris.

0007485 – AFFICHES PARISIENNES

Aux termes d'un acte SSP en date à Paris du 2 avril 2013, enregistré auprès du SIE de Paris (6^e) – Odéon, le 3 avril 2013, bord. n° 2013/428, case n° 18, ext. 5382,

la Société MANSOURI, SARL au capital social de 15.244,90 euros, siège social : 55 bis, boulevard Montparnasse, 75006 Paris, et immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 384 605 143,

a cédé à :

la Société BARAKA, SARL en formation au capital de 1.000 euros, siège social : 55 bis, boulevard Montparnasse, 75006 Paris,

LE FONDS DE COMMERCE DE RESTAURATION connu sous l'enseigne LE DJERBA, sis et exploité 55 bis, boulevard Montparnasse, 75006 Paris.

Moyennant le prix de 250.000 euros.

Entrée en jouissance fixée au 2 avril 2013.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours des publications légales auprès du Cabinet de la SCP HUVET & DESSERTENNE, Avocat à la Cour, 6, avenue du Maine, 75015 Paris.

A11864641 – LA VIE JUDICIAIRE

Philippe HAZEN

Avocat à la Cour

Ancien Conseil juridique

**1, rue de la Banque
75002 PARIS**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Paris du 29 mars 2013, enregistré au pôle enregistrement de Paris (16^e), le 3 avril 2013, bordereau n° 2013/348, case n° 25,

La S.A.R.L. dénommée V.S.L.J. au capital de 8.000 €, dont le siège est 59, avenue Mozart, 75016 Paris (R.C.S. Paris 512 921 313),

a vendu à :

la S.A.S. en formation dénommée S.T.A.L. au capital de 1.000 €, dont le siège est 59, avenue Mozart, 75016 Paris (R.C.S. Paris en cours), SON FONDS DE COMMERCE DE DETAIL D'EPICERIE FINE, CAFE, THE, CONFISERIE ET TOUS ARTICLES ET PRODUITS SE RAPPORTANT A CETTE ACTIVITE, sis et exploité 59, avenue Mozart, 75016 Paris, moyennant le prix de 102.000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 82.000 € et aux éléments corporels pour 20.000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 29 mars 2013.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues conformément à la Loi dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales tant pour la validité que pour la correspondance au siège du Cabinet de M^e Philippe HAZEN, Avocat au Barreau de Paris, 1, rue de la Banque, 75002 Paris, où domicile est élu à cet effet.